Un obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 5 mars 1883, à 8 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DEBURMONT, époux de Dame Marie DELESCLUSE, décédé à Roubaix, le 8 février 1883, à l'âge de 39 ans et 6 mois; à 8 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DELESCLUSE, veuf de Dame Catherine LAMPE, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1883, à l'âge de 81 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint Joseph, à Roubaix, le lundi 5 mars 1883, à 8 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame Rosalie MAES, veuve de Monsieur François GILLE, décédée subitement à Ronbaix, le 29 janvier 1883, à l'âge de 75 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 5 mars 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Clotilde CATELLE, épouse de Monsieur Pierre DUPRIEZ, décédée à Croix, le 27 février 1883, à l'âge de 59 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

BRUXELLES. — Le 42e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1862 par la ville de Bruxelles a eu lieu le jeudi 1er mars. Voici les numéros primés :

N° 232890 remboursable par 40,000 fr.
N° 48873 par 5,000 francs.
Numéros 2643 — 75653 — 75845 chacun par 1,000 francs.
Numéros 9298—81107—91688—136650 · 162738—171246—194306—229777 chacun par 500 francs.
Numéro 122424 par 231 francs.
Numéros 13509— 15653— 18301—31996—33390—37371—41015—53819—57565—62712—66328—65082—69339—74260—72336—77475—77957—83321- 87602—88909—94919—99188—105126—105257—110640—126558—133478—142408—143164—150205—150662—155687—162976.
169486—183709—184378—189127 — 189537 — 191652
193119—199007—200860—201355 — 206354 — 216712
218260—218908—224383—224485 — 228672 — 229543
231559—231865—232126—233841 — 241899 — 243932
246201—248830 chacun par 200 francs.

MARCINELLE. — *Un coup de grisou.* — Hier, entre minuit et une heure du matin, un coup de grisou s'est produit à la fosse n° 6 du charbonnage de Marcinelle, à la suite de l'explosion d'une mine. Cinq ouvriers ont été atteints plus ou moins grièvement.

En voici la liste :

Alfred Pirson, porion *boute-feu*, récemment marié et père de famille, domicilié à Marcinelle. — Charles-Louis Minue, célibataire, de Dampremy. — Alexandre Fouruy, marié et père de famille, de Marcinelle. — Augustin Goffaux, marié et père de famille, de Marcinelle. — Alphonse Triéaux, célibataire de Couillet. Les deux premiers ont reçu des blessures très-graves sur toutes les parties du corps et il ne reste pas d'espoir de les sauver. Les trois autres ont été atteints plus légèrement et les soins assidus qui leur sont donnés, parviendront, espérons-le, à les conserver en vie.

Cette explosion qui jette la désolation dans cinq familles ouvrières n'a pas été entendue du dehors et n'a produit aucun dégât matériel. Elle a eu lieu à l'étage de 400 mètres. Le travail n'a pas été interrompu un instant. Immédiatement, le chef porion, les ingénieurs de service et d'autres ouvriers ont porté secours aux victimes qu'on a retrouvées le long des parois de la galerie, à l'endroit où elles étaient occupées, se tordant en d'affreuses douleurs. On les a entourées de linges et de couvertures et elles ont été remontées aussitôt au jour et déposées dans les bureaux du charbonnage. M. le docteur Thibant, appelé en hâte, leur a prodigué ses meilleurs soins.

On se rappelle que c'est à ce même puits qu'eut lieu, il y aura bientôt deux ans, la grande catastrophe qui fit tant de victimes.

FAITS DIVERS

— LES MARIÉS DE MONTROUGE... AU HAVRE. — Nous voici bien loin des trois mariages qui vient d'annuler un jugement du Tribunal civil de la Seine, parce qu'ils avaient été célébrés par un conseiller municipal de Montrouge, qui ne pouvait exercer régulièrement les fonctions d'officier de l'état-civil.

Le Havre a damé le pion à Montrouge, et avec quel succès !

C'est par centaines, qu'au Havre, *six mois durant*, un conseiller municipal a illégalement célébré des unions qui, devant la loi, sont radicalement nulles.

Ce conseiller, qui répond au nom de Marical, déclare avoir agi, d'abord en vertu d'un mandat du Maire et, plus tard, en vertu d'un mandat du Préfet.

Or, aux termes de la loi, les conseillers doivent être appelés dans l'ordre du tableau, à remplacer le maire et ses adjoints ; et M. Marical était le *trente-quatrième inscrit*. En ce qui concerne le mandat du Préfet, l'empêchement simultané du maire et des adjoints (condition indispensable pour la transmission des pouvoirs) n'a jamais existé.

Conclusion : dans l'un et l'autre cas, l'illégalité est flagrante.

Bien qu'on ait cherché à étouffer l'affaire, l'attention du parquet a été appelée sur ces nombreuses irrégularité.

Le Tout-Havre est en émoi.

Les célibataires gouailleurs répètent à l'adresse de leurs compatriotes, adeptes involontaires de l'union libre, l'inoubliable chœur de *Barbe-Bleue* :

Hyménée ! hyménée !
O la belle journée.

Pendant ce temps, Marical triomphe : Enfoncé, Elisée Reclus !

MYSTÉRIEUX ASSASSINAT. — On nous écrit de Senlis, qu'un événement tragique a causé dans cette ville une profonde stupeur. Mardi, à deux heures de l'après midi, Mme Frémy, femme de l'ancien avoué et juge suppléant de Senlis, est partie avec son fils pour faire une promenade au bois de Villemétrie, appartenant à M. Frémy.

Le fils rentra seul à la maison et se mit au travail. Sa mère, fatiguée, avait manifesté le désir de se reposer et d'aller ensuite à l'hôpital général.

Vers cinq heures, M. Frémy père, inquiet de ne pas voir rentrer sa femme, dit à son fils qu'ils allaient se rendre par deux chemins différents au-devant d'elle.

M. Frémy fils arriva le premier, et trouva sa mère, la face contre terre, au milieu d'une mare de sang.

Deux blessures avaient été faites derrière le cou avec un instrument tranchant. L'artère carotide était coupée, une oreille enlevée. La mort avait dû être instantanée.

Les pendants d'oreilles et la bague n'avaient pas été dérobés, mais on ne put retrouver le porte-monnaie.

Le fils de la victime, M. Frémy, avocat à Paris, a été écroué hier à cinq heures.

Il a été mené en prison par son père.

— On lit dans le *Moniteur du Puy de Dôme* :

L'autre soir, non loin de la statue de Blaise Pascal, un officier du 92e de ligne, rentrant à sa pension pour dîner, vit des artilleurs qui, en compagnie d'un certain nombre de voyous, chantaient des chansons obscènes. L'officier voulut leur imposer silence, et, prenant un des artilleurs, l'amena sous un réverbère afin de voir son numéro matricule. L'artilleur suivait l'officier, lorsque les voyous se mirent à crier :

— Elle donc imbécile, ne te laisse pas pincer, et, si l'officier a quelque chose à dire, nous sommes là pour lui répondre.

L'artilleur, obéissant à ces injonctions, s'en fuit aussitôt ; l'officier voulut le poursuivre, mais il trouva en face de lui les mauvais sujets formant une barrière menaçante. Une lutte s'engagea. L'officier, entouré par ses agresseurs, fut obligé de dégainer pour les tenir en respect. Il appela en vain les artilleurs à son secours; ceux-ci avaient courageusement pris la fuite. La situation de l'assailli n'était pas drôle. Heureusement pour lui, en ce moment passèrent deux soldats du 92e de ligne :

— A moi, le 92e !

Les deux braves soldats se précipitèrent aussitôt et furent assez heureux pour délivrer leur officier.

Deux des voyous ont été arrêtés. Ils ont fait des aveux complets, et l'affaire suit son cours.

L'EXPLOSION D'ISSY. — Une terrible explosion a eu lieu hier à Issy, 40, route des Moulineaux, dans la fabrique de munitions de guerre et de chasse appartenant à M. Gévelot.

L'établissement industriel de Gévelot, qui occupe en moyenne de douze à quinze cents ouvriers, comprend un grand nombre de poudrières, espacées les unes des autres, et d'ateliers, dans chacun desquels travaillent quatre ouvriers.

Hier, dans un de ces ateliers, un ouvrier nommé Charles Roberi, âgé de quarante-cinq ans, travaillait seul en attendant ses camarades. Il était occupé à mélanger, dans un appareil spécial, du fulminate de mercure avec du sulfure d'antimoine; tout à coup une explosion formidable se produisit. Le malheureux ouvrier fut tué sur le coup et l'atelier entièrement détruit.

M. Lsurent, maire d'Issy, accourut aussitôt sur les lieux de l'accident. Peu de temps après, M. Gévelot, qui habite à Paris, 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, a été prévenu par dépêche. Le docteur Ravary a constaté le décès de Robert.

Robert, la victime de l'accident, était très-connu et fort estimé dans le pays.

Le malheureux laisse une femme actuellement alitée et dangereusement malade.

Si l'explosion avait eu lieu plus tôt ou une heure plus tard, on aurait eu à regretter la mort de nombreux ouvriers.

Les pertes matérielles, qui sont considérables, n'ont pu encore être évaluées.

UNE VITRINE AMUSANTE, c'est celle d'un charcutier du faubourg Montmartre, entièrement occupé par un décor, de chasse pantagruélique exclusivement fabriqué en saindoux.

Chiens, chasseurs, piqueurs, château, arbres, rochers, tout est en saindoux ! Il y a aussi deux petits moulins en saindoux qui tournent tout le temps, sur des axes naturellement bien graissés.

Et pour que personne n'en ignore, on lit au bas de ce chef-d'œuvre en lard moderne :

CHASSE AU CERF
Toute en graisse
FAITE PAR LE PATRON.

VOILA, AU MOINS, UNE NOCE ORIGINALE ! — Le mariage de M. Moffit, l'homme tatoué, avec miss Léo Hermsndez, la femme à barbe, vient d'être célébré à Frankford (Philadelphie), en présence d'un bon nombre des êtres contrefaits qui font l'ornement des musées de curiosités.

On remarquait notamment la fille flûte et le garçon obèse, l'homme caoutchouc et la femme-poisson. La mariée a été donnée à son époux par John Geary, l'avaleur de sabres. Elle voulait se faire raser pour la circonstance, mais Moffit l'en a dissuadée en lui faisant comprendre qu'il ne fallait pas sacrifier un gazon aussi assuré à une mesquine vanité féminine indigne d'elle et de lui.

L'homme-mosaïque n'en est pas à son premier mariage, car il est veuf en premières noces de la géante, morte en 1880, et en secondes noces d'une Circassienne, décédée l'été dernier.

Les nouveaux époux sont partis pour New-York.

— L'INSTINCT CHEZ LES ANIMAUX tient quelquefois du merveilleux. On n'a encore pu expliquer d'une manière satisfaisante comment les pigeons voyageurs peuvent revenir au colombier après des voyages considérables. M. Hovey cite dans le *Scientifique Américan* un exemple bien curieux de la faculté d'orientation ; il ne s'agit plus de pigeons, mais d'un chat qui devint bruquement aveugle des deux yeux.

Dans les premiers temps de sa cécité, l'animal sembla accablé par la plus profonde tristesse ; il se heurtait aux meubles, tombait en descendant les escaliers. Bientôt, il redevint gai et parut reprendre courage. Il changea d'abord sa manière de descendre les escaliers ; au lieu de descendre au milieu des marches, il allait sur le bord jusqu'à ce que, avec ses moustaches, il pût toucher le mur de la cage ; il descendait alors très-rapidement suivant la muraille de chaque paller ; il s'habitua si vite à son nouveau genre d'existence qu'une personne non prévenue n'aurait jamais pu soupçonner qu'il était aveugle.

M. Hovey transporta un jour ce chat très-loin de la maison, en faisant de nombreux détours, et il l'abandonna à lui même. Après de nombreux miaulements plaintifs, le chat parut prendre son parti et se dirigea en droite ligne vers la maison, où il entra directement.

Aveugle, il n'avait pu reconnaître son chemin; doué d'un médiocre odorat, il ne pouvait se guider par le flair, puisqu'il avait adopté une ronie différente de celle qu'on lui avait fait prendre; la terre était d'ailleurs couverte de neige. Les animaux semblent posséder un sens spécial d'orientation qui nous échappe complétement. Rien ne dit qu'ils ne possèdent pas non plus d'autres facultés précieuses, dont nous ne nous rendons pas compte.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE LYON

Affaire des anarchistes

Lyon, 2 mars.

Me Huguet se présente pour sept appelants. Il déclare qu'il s'agit d'un procès politique, comme il le prouvera ; ce n'est pas la société, mais le gouvernement que l'on voulait protéger. Il espère que la cour, dans l'indépendance de sa conscience, saura rendre justice sans s'inquiéter de ce que l'on attend d'elle. Il dit que le ministère public n'a pas osé traduire Elisée Reclus, parce qu'il aurait souffert aussi bien de l'acquittement que de la condamnation.

Me Gublau plaide la non-culpabilité de Hugouuard.

Me Arcis défend, en quelques mots, Fages et Sourisseau.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, Me Laguerre prend la parole. Il estime qu'il n'y a plus rien à dire après l'exposé fait par les précédents défenseurs. Il affirme avec Gautbier que les 31 inculpés ont eu assez de courage et assez de conviction pour revendiquer leurs responsabilités. Ils se sont tous, dit-il, déclarés anarchistes, aucun ne s'est avoué internationaliste.

On ne peut, d'ailleurs, les poursuivre en vertu de la loi de 1872, car cette loi est implicitement abrogée, puisque, d'après l'opinion même de ses auteurs, MM. Lacaze, Dufaure, Depeyre, etc., elle ne pouvait avoir que l'aucienne Internationale qui est morte au Congrès de La Haye, en 1878, et qui n'a pas revécu.

Le congrès de Londres fut, il est vrai, une tentative de reconstitution, mais une tentative sans résultat.

Il est donc impossible de prouver l'existence d'une association internationale, et, partant, il n'y a pas d'affiliation.

Après ces paroles, Me Laguerre présente la défense de ses deux clients, Voisin et Baudoux.

Me Lagnerre demande, en terminant, l'acquittement de tous les appelants.

M. Fabreguettes, procureur général, prend ensuite la parole.

Il fera seulement aujourd'hui, annonce-t-il, la révision des dossiers des appelants, mais auparavant il reviendra sur l'incident d'hier.

Si je n'ai pas, dit-il, laissé la défense s'égarer sur le rôle de l'armée lors de la répression de l'insurrection de 1871, c'est que je n'ai pas deux poids et deux mesures.

On se rappelle les paroles imprudentes adressées par un officier à l'un des prévenus lors du procès correctionnel. Saisi de l'affaire, je fis un rapport sévère, et l'officier fut puni disciplinairement. Je ne pouvais non plus laisser attaquer l'armée ; c'est pourquoi hier j'ai coupé court à des paroles imprudentes.

Le réquisitoire est renvoyé à demain.

VARIÉTÉS

MÉMOIRES D'UNE ALIÉNÉE

Un soir d'octobre 1855, une femme, pauvrement vêtue, se présentait brusquement chez un commissaire de police de Paris, déclarait qu'elle était sans domicile et demandait asile pour la nuit. Le commissaire la questionna. Elle répondit qu'elle s'appelait Hersilie Rouy ; qu'un jour de l'année précédente on était entré chez elle ; qu'on l'en avait arrachée; qu'on l'avait séquestrée comme folie, et qu'on venait, après un an, de la jeter sur le pavé. Le commissaire la mit dans un cabanon et s'informa. Cette femme avait été, en effet, enlevée de chez elle le 8 septembre de l'année précédente et, sur le certificat d'un médecin : « atteinte de monomanie aiguë », conduite à la maison impériale de Charenton, où le docteur Calmeil l'avait reçue après avoir constaté un « délire partiel. » Deux mois après, on la transférait à la Salpêtrière. Le docteur Lasègue : « Délire partiel, actes incohérents, manque de direction dans sa conduite, forme chronique. » — Ces renseignements firent que, le lendemain, Hersilie Rouy était réintégrée à la Salpêtrière.

Ce n'était pas une prisonnière commode. Elle ne convenait pas de sa folie et elle s'indignait de sa séquestration. « Affectée d'agitations multiformes », disait le docteur Trélat. La Salpêtrière ne désira pas la couserver. On l'expédia en province. D'abord, à l'asile de Fains. Le docteur Auzouy : « Monomanie ambitieuse. Il y a lieu de la maintenir à l'asile ». On l'y maintint onze mois. Puis, on aima autant la repasser à l'asile de Maréville. Le docteur Léon Robert : « Manie raisonnante. Idées de persécution. L'isolement lui convient aous tous les rapports. » Le docteur Teilleux : « Exigeante, difficile, voudrait faire de son estomac une officine de médicaments. Raisonne très juste-habituellement, même sa folie quelquefois. Education très-sérieuse ; instruction solide et variée ; belle intelligence hors du chemin de la raison. » Le docteur Foville : « Personne aussi méchante que malade ; écrivassière dangereuse ; a Maréville en horreur ; personne à coup sûr ne se plaindrait de la voir partir d'ici et ce ne serait que justice de débarrasser de ce fléau une maison où elle est déjà depuis trois ans. » Elle y fut pendant trois ans encore, car ce n'est qu'en juin 1863 qu'on la transféra à l'asile d'Auxerre. « Manie chronique », dit le docteur Paré ; mais ce docteur ne désira pas que le séjour fût aussi chronique que la maladie ; à peine possédait-il la folie depuis quelques jours qu'il la déclara guérie et la mit à la porte. La police impériale ne voulut pas de cette guérison-là. La libérée fut ressaisie, refourrée à la Salpêtrière, puis transférée à l'asile d'Orléans, où elle est restée jusqu'en 1869.

Voilà, j'espère, une folie dûment prouvée, brevetée par les médecins officiels, garantie par le gouvernement.

Maintenant, écoutez :

Mlle de Grozelier, dame de charité de la paroisse Saint-Augustin : « Dans le courant d'août 1854, je me présental chez Mlle Rouy, et rien dans cette visite n'a pu me donner la pensée que son esprit ne fût pas entièrement sain. » En 1862, M. Augustin Cochin : « Mlle Rouy écrit d'un asile de la Meurthe, et sa lettre paraît fort raisonnable. » En 1863, le medecin en chef de l'asile d'Orléans : « Aucun trouble dans les facultés intellectuelles ; aucune incohérence dans les idées ; enfin aucun signe d'aliénation mentale. » En 1868, M. Pierri, directeur des Sourds-Muets : « L'entretien fut de près de quatre heures ; par conséquent, j'eus tout le temps de la questionner sur plusieurs points touchant à son état mental, et de me convaincre que cette demoiselle n'était pas folie, attendu que son raisonnement et ses réponses ont été d'une clarté et d'une précision telles que pour moi il n'y a pas de doute qu'elle ne soit en possession de toutes ses facultés intellectuelles. »

En 1869, le docteur Lepage : « J'atteste et déclare hautement devant qui de droit que cette demoiselle ne m'a jamais semblé atteinte d'aliénation mentale. » En 1871, le docteur Halmagrand : « Les personnes les plus graves s'occupent des injustices dont Mlle Rouy a été la victime.

Quant à moi, je réponds de son état mental, qui est des meilleurs, car ce qu'elle a subi aurait rendu fou, aliéné, tout autre cerveau que le sien, qui, je le répète, est organisé de façon à n'être pas accessible à la folie. J'ai souvent causé avec elle, et je déclare hautement que Mlle Hersilie Rouy me paraît avoir toujours été saine d'esprit, et même d'un esprit distingué. »

Et elle a été enfermée comme folie de 1854 à 1869, — pendant quinze ans !

Ce sont les mémoires de cette « aliénée » que publie M. Le Normant de Varannes. Elle a succombé, il y a deux ans, à une affection pulmonaire. M. Le Normant l'avait défendue vivante, il la défend morte.

Ce n'est pas elle seule qu'il défend. Il défend toutes celles à qui la même chose pourrait arriver. Il dénonce l'insuffisance de la loi. Une femme a pu, en plein dix-neuvième siècle, dans un pays civilisé, où il y a une police, des tribunaux, une magistrature, être séquestrée pendant quinze ans, sur le simple avertissement d'une personne inconnue ! Il est temps que cela ne soit plus possible. Il est temps, un siècle après la prise de la Bastille, qu'il n'y ait plus de lettre de cachet !

AUGUSTE VACQUERIE.

(*Rappel.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

La révision et l'Union démocratique

Paris, 3 mars, 2 h. matin.

L'*Union démocratique* après une longue discussion sur la question de la révision, a chargé son bureau d'aller demander à M. Ferry de dégager dans la déclaration du gouvernement, les membres des groupes qui ont déjà voté la révision, afin de leur permettre de repousser la proposition comme étant actuellement inopportune.

Caisse des retraites

Paris, 3 mars.

Le ministre des finances vient de constituer une commission chargée de l'étude et de la rédaction du projet de réorganisation de la Caisse des retraites, de la vieillesse, instituée par la loi du 18 juin 1850.

Le conseil des ministres

Paris, 3 mars

Le conseil s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Grévy.

Il a activé l'élaboration des bases générales du projet de loi sur la magistrature.

Ce projet sera déposé la semaine prochaine.

Nominations militaires

Paris, 3 mars.

Les généraux Billot et Wolf sont nommés membres du conseil supérieur de la guerre.

Le général Mullot, commaudant de place à Paris, est nommé général de division.

La question danubienne

Londres, 3 mars.

Tous les délégués des puissances, excepté M. Tissot, ambassadeur de France, se sont réunis hier au Foreign-Office et ont approuvé le protocole rédigé par la conférence du Danube.

Les évènements d'Irlande

Dublin, 3 mars.

L'Irlandais Walsb, arrêté au Havre, est l'organisateur d'une société secrète irlandaise dans le nord de l'Angleterre.

Une perquisition fsite à son domicile, à Rochdale, a amené la découverte d'une correspondance de Walsb avec Franck Byrn, et une photographie du personnage dénommé « Numéro Un. »

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reumond, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 3 mars 1883.

Cours de clôture de New-York du 2 mars

Cotons

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	octob.
10.18	10.26	10.38	10.51	10.64	10.76	10.47	10 17

Recettes du jour : 27,000 balles contre 11,000 en 1882 et 25,000 en 1881.

Total de la semaine : 134,000 balles contre 52,000 en 1882 et 131,000 en 1881.

Saindoux

mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep	oct.
11 45	11.55	11.66	11.70	11.74	11.76	11.69	11.69

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc
		72 1/4	72 1/2	72	72 3/4	00	00	00

Cafés

mars	avril	mai	juin	juil.	août.	sep.	oct.	nov.	déc.
7.45	7 65	7.75	7.95	8.10	8.20	8.20	8.30	0 00	

Froment

fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août.	sept
	123 1/4	125 1/2	126	3/4	127		

Roubaix, le 3 mars 1883

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 3 mars.

Ventes 375 b. Marché calme.

Liverpool, 3 mars

Veutes 5,000 b. Marché calme.

New-York, 3 mars

New York, 10 3/16.
Recettes 27,000 b
New Orléans low middliug 71 1 2
Savanah » » »»»/».

CASSEL, 1 mars — 85 hect. de blé vendus 19 .. à 21 .; 35 hect. de fèves, de 18 50 à 21 50; 45 hect. d'avoine, de 10 . à 12 .; . hect. de graine de lin, de .. à ...; .. hect. de colza, de .... à .... . hect. de cameline, de .. .. à .. ..; 4300 kil. houre en bloc, le kil. à 75 à 4 ..; 325 kil. beurre en pièces demi-kil. 1 50 à 1 75; ... (Œufs les 26), de 1 70 à 2 ..; .. Lin (la botte de 1 500 g.) de .1 40 à .1 80.

LILLE, 21 fév. *marché aux grains.* — Quant. 280 sacs de 1 hect. prix moyen 20 65; id. 44 sacs de 1 hect prix moyen 17 75; Prix extrêmes du blé blanc 19 .. à 22 50; id. du blé macaux 16 75 à 18 75; Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re qualité 37 . — LES DIX MARCHÉS RÉUNIS : Lille, Douai, Cambrai, Armentières-Bailleul, Bergue, Bourbourg, Hazebrouck, Orchies, Arras.—Blé blanc 19 75: Blé macaux 16 01.

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	1 .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	97		.. ..
Œillette b. goût.	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse.	.. ..		.. ..
Cameline	60	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	58	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	56 50	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 3 mars

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinqu.	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étrauger	.. ..
Cameline	.. ..
Chanvre	.. ..

LILLE 3 mars — Sucre indien 88 degrés cours offi 49 25. id. n°s 7 à 9 .. . id. en pains à k. n° 1, 109 50 sucre numéro 3, 57 .. id. indigène n° 2 ... 3/6 betteraves disponibles ... id. courant ... id. Grains disponibles .. id. fin 1re qual. dispon. 51 50 id. fin 1re qual. courant ... id. mélasse disponible ... id. à livrer, premier ... id 4 janvier ... id 4 d'été .. id... 4 derniers ... id. prochain ....

PARIS, 3 mars. — *Huile de Colza* 10 k. fut com. sec. 1 0/0: courant 66 50; avril 67 25; 4 de mai 100 50, 4 derniers 88 50 — *Huile de lin* : courant 69 75; avril 60 50; 4 de mai 61 25; 4 derniers 61 75. — *Spiritueux* 1re q. l'h. 80 fût c. sec 10 k.: courant 54 75, avril 55 85; 4 de mai 55 ..; 4 derniers 53 50 . . — *Sucres bruts* 88°: disp. 50 25 à 50 50 — *Sucres blancs n° 3*: courant 59 . ; avril 59 80; 4 de mai 60 75 4 d'octobre 60 ... — *Sucres raffinés*: 104 50 à 105 50 — *Farines 6 marques* : courant 67 50; avril 67 75 mai-juin 68 75; 4 de mai 69 30 — *Marque Corbeil* ... — *Blés*: courant 25 75, avril 25 80; mai-juin ..; 4 de mai 27 25 — *Seigles*: courant 16 ..; avril .., mai-juin 16 75; 4 de mai 17 85.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi 1 mars 1883, matin

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.076.273.559 20
Effets échus hier à recevoir	1 965.078 97
Portefeuille de Paris : Commerce	371.734.767 78
Portefeuille des succursales : Effets sur place	594.463.905 ..
Avances sur lingots et monnaies	11.748.500 ..
— — succursales	4.044.700 ..
Avances sur titres	159.414.975 59
— — succursales	138.146.300 ..
Avances à l'Etat	129.603.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements (b)	2.980.759 14
Rentes disponibles	99.634.634 73
Rentes immobilisées (c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque (d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales	7.763.051 ..
Dépenses d'administration	847.957 15
Emploi de la réserve spéciale (e)	11.997.444 16
Monnaies italiennes en dépôt	....
Divers	62.600.738 84
	3.793.159.902 53

PASSIF

Capital de la Banque	182.500.000 ..
Bénéfices en additi n au capital	8.002.313 54
Réserves mobilières :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex-banque départem (b)	2.980.759 14
Loi du 9 juin 1857 (c)	9.125.000 ..
Réserve immobilière (d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale (e)	11.997.444 16
Billets au porteur en circulation	2.845.671.725 ..
Arérages de valeurs transférées ou déposées	8.841.945 92
Billets à ordre et chèques	38.537.692 22
Comptes courants du Trésor	140.503.989 90
Comptes courants de Paris	439.639.402 31
— des succursales	56.899.947 ..
Dividendes à payer	3.938.365 ..
Effets non disponibles	....
Escomptes et intérêts divers	8.135.566 50
Réescompte du dernier semestre	2.767.549 79
Divers	25.648.270 05
	3.793.159.902 53

Décomposition de l'encaisse au 1 mars 1883

Or	992.264.508 90
Argent	1.084.009.090 30
	2.076.273.599 20

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

Encaisse or	1.000 000
Circulation des billets	43.000 000

DIMINUTION

Portefeuille	33 000.000
Comptes courants du Trésor	15.000.000
Comptes courants particuliers	51.000.000
Avances sur titres	.....
Encaisse argent	.....
Proportion	.....
Bénéfices de la semaine	.....

THÉATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 4 mars, à 7 heures.—Spectacle offert aux Dames ! Chaque cavalier aura le droit d'amener gratuitement une dame au théâtre. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place. — *Le Canard à trois becs*, opérette-bouffe nouvelle en 3 actes, par M. Jules Moineaux, musique de M. J. Janos. — *Don César de Bazan*, drame en 5 actes, par MM. Dumanoir et Dennery.

GRAND-THÉATRE DE LILLE — Dimanche 4 mars, à 6 heures : *Les Deux Ménages*, comédie en 3 actes. — *La Jolie Fille de Perth*, opéra-comique nouveau en 4 actes et 5 tableaux.

A 11 heures : Grand BAL paré et masqué.

TRAMWAYS

DE ROUBAIX A LILLE. — 1er départ, à 8 heures du matin; dernier départ, à 9 heures du soir.

DE LILLE A ROUBAIX. — 1er départ, à 8 heures du matin; dernier départ, à 9 heures du soir. — Départ toutes les 30 minutes. — A minuit, un train spécial part de la place du Théâtre de Lille à la place de Roubaix.

MESSAGERIES par tramways de Roubaix à Lille et de Lille à Roubaix. Trois fourgons par jour, de Lille à Roubaix et vice-versa. Le tarif est en moyenne de 70 c. les 100 k.; par tonne 60 cent. Tous les colis sont pris ou portés à domicile, sans augmentation de frais.

DE ROUBAIX A TOURCOING. — 1er départ, à 7 h. 30 matin. Tous les 1/4 d'heures jusqu'à 9 h. 15 du soir pour la place de Tourcoing et 10 heures pour le Dépôt.

DE TOURCOING A ROUBAIX. — 7 h. 30 matin jusqu'à 9 h. 15 soir place de Roubaix; 9 h. 45 jusqu'au Dépot.

DE ROUBAIX A LANNOY. — 1er départ, 7 h. 15; dernier 9 h. soir Départ toutes les 25 minutes.

DE LANNOY A ROUBAIX. — 1er départ, 7 h. 50; dernier, 9 h. 1/2. Départs toutes les 25 minutes.

DE WATTRELOS (*Laboureur*) A LA GARE DU NORD. — 1er départ, 7 h. 05 matin, jusqu'à 9 h. soir.— Départ tous les 1/4 d'heures.

DE LA GARE DU NORD *au Laboureur*. — 1er départ 8 h. 25 matin, jusqu'à 9 h. 45 soir. — Départ tous les 1/4 d'heures.

HALLES & MARCHES

Les Halles sont ouvertes tous les jours de 4 h. 15 du matin jusqu'à 8 h. du soir.— La criée commence à 5 h. 1/2 du matin et se termine à 8 heures.

POSTES & TÉLÉGRAPHES

Bureaux, rue Nain, n° 1

Ouverts au public depuis 7 h. matin en été et 8 h. l'hiver, jusqu'à 9 h. soir.— Un service télégraphique jusqu'à minuit.

ARRIVÉE DES COURRIERS. — 1re distribution : Paris, Lille, Angleterre, Tourcoing, Belgique, 7 h. matin. — Deuxième : Lille, Reims, ligne de Busigny, Tourcoing, 11 h. matin. — Troisième : Paris, Lille, Belgique, Tourcoing, 2 h. soir. — Quatrième : Lille, Belgique, Tourcoing, Angleterre, 5 h. soir.

DÉPART. — Premier : Angleterre, Lille, Tourcoing Belgique, dernière levée, 8 h. 40 matin. — Deuxième. Paris, Lille, Tourcoing, Belgique, dern. lev., 11 h. 50 matin. — Troisième : Tourcoing, Courtrai, Gand, dern. lev., 3 h. 35 soir. — Quatrième : Reims, ligne de Busigny, Fourmies, Caudry, dern. lev., 5 h. 10 soir. — Cinquième : Paris, Angleterre, dern. lev., 7 h. 45 soir. — Sixième : Paris, Lille, Angleterre, Belgique, Tourcoing, dern. lev., 8 h. 55 soir.

Recouvrements par la poste

des valeurs commerciales, factures, quittances traites, billets, etc.

Les valeurs que le public veut faire recouvrer par la Poste, peuvent être déposées dans tous les bureaux de poste de France et d'Algérie et doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1° Porter l'énonciation en toutes lettres de la somme à recouvrer (laquelle ne doit pas dépasser 1.000 fr.), ainsi que le nom et l'adresse exacte de l'expéditeur

2° Etre acquittées par le déposant.

Toute personne qui a des valeurs à mettre en recouvrement se fait délivrer, dans un bureau de poste, un bordereau imprimé sur la première partie duquel elle inscrit séparément chacune des valeurs, et une enveloppe spéciale dans laquelle elle les insère, en y joignant le bordereau. Les valeurs peuvent être protestées en cas de non paiement ; pour assurer le protêt, il est necessaire de consigner d'avance le montant présumé des frais dus à l'officier ministériel.

L'enveloppe doit être ensuite présentée au guichet; il y est donné cours comme lettre recommandée, moyennant une taxe de 25 centimes, quel que soit le nombre des valeurs expédiées.

Le recouvrement opéré, le déposant reçoit par la poste un mandat représentant la somme recouvrée, et en même temps les valeurs non recouvrées, s'il y en a. Les frais, dont le décompte accompagne cet envoi, sont déduits du montant du mandat.

Recouvrements pour l'étranger.

Les habitants de la *France* peuvent faire opérer par la poste le recouvrement des quittances, factures, billets, traites, et généralement de toutes les valeurs commerciales ou autres, payables sans frais, soit en France et en Algérie, soit en *Belgique*, en *Suisse*, en *Roumanie*, en *Hollande*, en *Suède*, en *Allemagne*, dans le *Grand-Duché du Luxembourg*, du *Portugal* et dans toute la principauté de *Monaco*